

Procès Viacom : YouTube pourra masquer l'identité des utilisateurs

Le procès interminable qui oppose **Viacom** (Paramount, MTV, etc) à **YouTube** (Google) semble marquer le pas. Selon *AP*, un accord signé entre les deux parties autorisera le site social à dissimuler les informations nominatives sur ses utilisateurs.

Début juillet, la justice avait donné raison au géant de l'audiovisuel. La filiale de Google devait ainsi fournir toutes les données concernant ses utilisateurs : contenus publiés, logs, adresses IP, dates de connexion. La totale.

Le nécessaire droit à la protection de la vie privée, invoqué par YouTube appuyé par les véhémentes critiques des défenseurs des libertés ont néanmoins fait ployer le plaignant. L'accord intervenu entre les deux entités permettra quand même d'identifier un utilisateur tout en masquant les informations nominatives. Seule une décision de justice permettra l'identification formelle de l'utilisateur d'un contenu litigieux.

YouTube dispose d'une semaine pour mettre en place une solution conforme aux vœux de Viacom.

Pour mémoire, le groupe Viacom, à l'origine d'une action en justice intentée contre YouTube, exige le versement d'un milliard de dollars, en guise de dédommagement. Viacom critique un modèle économique, « (...) fondé sur la construction de trafic d'audience et la vente de publicités sur des contenus non-autorisés, est clairement illégal ». Chiffre à l'appui, Viacom assurait qu'au moins « 160.000 clips non-autorisés extraits de ses émissions ont été diffusés sur YouTube ».

Cette nouvelle page de l'épique procès Viacom-YouTube, même si elle prouve un certain acharnement à défendre les libertés individuelles, n'arrange pas vraiment les affaires du géant de Mountain View.

Propriétaire d'un site capable de rassembler une audience colossale (129 millions de visiteurs mensuels), le moteur de recherche n'est toujours pas parvenu à faire fructifier son achat.